



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

L'invitation à la séance de ce conseil municipal a été valablement effectuée par mail de convocation en date du 20 février 2026.

Les points de l'ordre du jour sont :

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 15-12-2025.

Vote des délibérations :

- 2026-02-01 Remboursement de factures
- 2026-02-02 Proposition de nom « Chez Clémence » pour la salle
- 2026-02-03 Proposition dématérialisation des documents budgétaires
- 2026-02-04 Proposition travaux toiture école et local associatif
- 2026-02-05 Proposition avenant marché café/salle
- 2026-02-06 Proposition de demande de subventions CAF
- 2026-02-07 Proposition d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget
- 2026-02-08 Proposition groupement de commandes CALL
- 2026-02-09 Proposition de création d'emploi permanent au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 2026-02-10 Proposition d'augmentation du temps de travail de l'emploi permanent d'ATSEM
- 2026-02-11 Proposition de renouvellement de la subrogation pour les agents contractuels

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire précise que ce conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué :

- 16 présents
- 1 absence non excusée : Mme COUSAERT
- 2 procurations : M. BENARD à Mme VASSEUR ; M. GALVAIRE à M. VANTORRE

Le quorum est atteint et M. Le Maire déclare le conseil ouvert.

Rappel : « Au début de chaque séance, le maire doit s'assurer que le quorum est atteint. En effet, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Le conseil propose Mme HACCART, qui accepte.

VF IA



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

ABLAIN ST NAZAIRE

CONSEIL MUNICIPAL du

25/02/2026

| Nom | Prénom | Tél | Mail | Signature |
|-----------|------------|----------------|--|----------------------|
| Benard | Gérald | 06-01-44-10-99 | gerald.benard75@gmail.com | Proc. de nos VASSEUR |
| Clerbout | Linda | 06-01-98-06-90 | linda.clerbout@gmail.com | |
| Cousaert | Delphine | | delphine-c@live.fr | ABS non exerce |
| Degardin | Anne marie | 06-31-42-76-40 | degardinannemarie@gmail.com | |
| Delory | Brigitte | 06-3731-36-66 | didierdelory@hotmail.fr | |
| Descamps | Michel | 06-72-22-54-19 | mdescamps@free.fr | |
| Docquois | Jocelyne | 06 85 32 79 28 | helotim@live.fr | |
| Dufay | Mickael | 06-60-65-91-27 | deborah.6@hotmail.fr | |
| Galvaire | Enguerran | 06-62-73-18-23 | enguerran.galvaire@gmail.com | proc. de P. VANTORRE |
| Haccart | Isabelle | 06-30-93-01-92 | jean-max.haccart@wanadoo.fr | |
| Hautreux | Julien | 06 80 01 65 57 | hautreuxjulien@yahoo.fr | |
| Lherbier | Anne | 06-86-98-67-58 | anne.leroux03@orange.fr | |
| Looten | Dominique | 06-86-01-40-41 | lootendominique@gmail.com | |
| Navel | Ludovic | 06-79-61-51-87 | lnavel@auchan.fr | |
| Ombreux | Nicolas | 06-87-24-80-09 | nicoseat1@free.fr | |
| Rougegrez | Hélène | 06-14-39-79-40 | helenerougegrez@outlook.fr helene.rougegrez@outlook | |
| Vaast | Celine | 06-80-90-77-84 | baboun1120@gmail.com | |
| Vantorre | Philippe | 06 09 30 18 51 | vantorrephilippe62@gmail.com | |
| Vasseur | Cathy | 06-43-71-66-27 | vasseur.cathy@orange.fr | |

VP IH



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 15 décembre 2025.

M. Le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques. Pas d'observation

Vote : Le PV du 15-12-2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18)

Vote des délibérations :

- **2026-02-01 : Proposition de remboursement de factures**

M. le Maire propose d'accepter le remboursement des frais engagés par Mme DOCQUOIS, 1^{ère} Adjointe, pour l'achat de chocolats distribués lors des Vœux à l' EHPAD d'Ablain, facture réglée auprès de CARREFOUR pour un montant de 61.02 €.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-02 : Proposition de nom « Chez Clémence » pour la salle**

M. le Maire précise que c'est Mme Clémence ROBILLARD qui a tenu le plus longtemps le café et l'ancienne salle attenante et propose que son prénom soit repris pour désigner la salle municipale qui a été réaménagée au même emplacement.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-03 : Proposition de dématérialisation des documents budgétaires**

De nouvelles directives impose désormais aux communes la dématérialisation des documents budgétaires. S'agissant d'une obligation, le vote ne peut être que favorable.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-04 : Proposition de travaux sur la toiture de l'école et du local associatif**

Une fuite a été constatée au niveau de la toiture se situant au-dessus des toilettes des petits de l'école maternelle et de la toiture du local utilisé par l'association Jog Ablain.

Un devis estimatif a été reçu de l'entreprise P2C en vue de budgéter la dépense maximale :

- Pour l'Ecole : 10 450.60 € HT
- Pour le local associatif : 4 589.40 € HT

Une consultation a été lancée et la meilleure offre sera retenue dans la limite de ce budget.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-05 : Proposition d'avenant au marché du café/salle**

Le chantier arrive dans sa phase terminale, et M. HAUTREUX, Adjoint aux Travaux, a réalisé avec le Maître d'œuvre un point financier eu égard aux différents aléas rencontrés qui ont donné lieu au passage d'avenants. Il a fallu également recalculer le planning général.

Constat est fait qu'il y a lieu de passer un **AVENANT EN MOINS VALUE** de **- 97.63 € HT** d'ajustement global.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-06 : Proposition de demande de subventions CAF**

Le 15-10-25 avait été prise une délibération pour la demande de subvention. C'est une subvention attribuée par la CAF pour les séjours des jeunes en centre de loisirs. Il faut aujourd'hui reprendre une délibération pour cadrer le nombre de place et fournir dès maintenant les critères retenus et les tarifs :

- Le coût du séjour est de 850 €.

VP IH

Mathematical Analysis of the Economic Impact of the COVID-19 Pandemic



Abstract

This paper examines the economic impact of the COVID-19 pandemic using mathematical models.

Keywords: COVID-19, Economic Impact, Mathematical Models.

1. Introduction

The COVID-19 pandemic has significantly impacted the global economy.

Mathematical models are used to analyze the economic impact of the pandemic, including the effects of lockdowns and government interventions.

The impact of the pandemic is analyzed using mathematical models.

The models show that the economic impact of the pandemic is significant, and that government interventions can help to mitigate the impact.

The results of the analysis are discussed in the following sections.

The paper is organized as follows: Section 2 discusses the mathematical models used in the analysis. Section 3 discusses the results of the analysis. Section 4 discusses the implications of the results.

Section 5 discusses the conclusions of the paper. Section 6 discusses the limitations of the study.

Section 7 discusses the future research agenda. Section 8 discusses the acknowledgments.

Section 9 discusses the references. Section 10 discusses the appendices.

Section 11 discusses the conclusions. Section 12 discusses the acknowledgments.

Section 13 discusses the references. Section 14 discusses the appendices.

Section 15 discusses the conclusions. Section 16 discusses the acknowledgments.

Section 17 discusses the references. Section 18 discusses the appendices.

Section 19 discusses the conclusions. Section 20 discusses the acknowledgments.

Section 21 discusses the references. Section 22 discusses the appendices.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

- 35 places de colos demandées. Dès que l'on connaîtra le nombre de places attribuées, on transmettra le chiffre à la commission jeunesse.
- Autoriser la dégressivité de 10% à partir du 2^{ème} enfant inscrit
- Signature d'une nouvelle convention suite à la mise en place d'une nouvelle aide pour les familles dont le QF < 950 €. Elles peuvent bénéficier un remboursement de 50 €/j

Objectif attendu : permettre aux familles de ne plus acquitter en Mairie l'avance des frais mais payer uniquement le reste à charge, la Mairie se fera payer directement par la CAF.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-07 : Proposition d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget**

Dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2026, voté plus tardivement en raison des élections municipales, M. Le Maire souhaite que l'autorise de faire une ouverture de crédits budgétaires pour permettre de liquider les factures.

La responsable des services rappelle **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice n-1** nécessaire pour la section d'investissement.

Vote : 17 POUR des membres présents et représentés et 1 abstention (Mme CLERBOUT)

- **2026-02-08 : Proposition de groupement de commandes avec la CALL**

M. le Maire précise qu'actuellement nous pourrions bénéficier pour l'achat de sel de déneigement et pour d'autres prestations de la tarification négociée par la CALL. Permet de faire baisser les coûts.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-09 : Proposition de création d'emploi permanent au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe**

Création d'un poste, temps partiel, à 27h50 par semaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Il aura la charge de l'Etat civil, de citoyenneté et de tâches de secrétariat liées à la communication et à l'événementiel.

A compter du 1-4-2026, liste des tâches :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique de qualité
- Renseigner le public sur le fonctionnement et l'organisation de la structure, orienter vers les bons interlocuteurs
- Mettre à disposition du public les documentations diverses et les actes
- Réceptionner le courrier arrivé, affranchir et préparer le courrier départ en cas d'absence de l'agent d'accueil
- Renseigner le public sur les démarches liées à l'état civil et à la citoyenneté : pièces à fournir, délais...
- Instruire les demandes d'actes relatives à la citoyenneté : vérifier la conformité et l'authenticité des pièces fournies par les usagers (recensement, listes électorales, jurés d'assise, médailles du travail, changement de noms, droit des étrangers résidant sur le territoire)
- Délivrer les actes d'état civil ou d'extraits d'actes, ainsi que les documents officiels (déclarations de naissances, mariage, PACS, décès, livret de famille, mention ...)
- Assurer les tâches de secrétariat diverses : numérisation de documents, rédaction de courrier, archivages,
- Rédiger des notes d'informations à la population, de flyers, de livret et du bulletin trimestriel
- Gérer administrativement les événements et la rédaction du semainier

Mme DELORY demande qui accomplit ces missions actuellement. La responsable des services précise que ces missions sont actuellement assurées par elle-même et l'agent d'accueil ; là c'est une création de poste. Il y aura publication du poste en vue de son recrutement par voie statutaire.

L'agent d'accueil actuellement en place se charge de l'accueil, de l'urbanisme, les arrêtés de circulation, l'accueil physique et téléphonique. Elle reste en poste. Le nouveau poste constitue bien une création de poste.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-10 : Proposition d'augmentation du temps de travail de l'emploi permanent d'ATSEM**

Il s'agit d'augmenter le temps de travail d'1h, pour la passer à 27h, pour s'adapter aux changements d'horaires mis en place par

IH UP



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - :

l'Ecole.

Horaires prévus : 8h45- 12h15 et 13h15 – 16h30 soit 6h50/j sur 4j.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-02-11 : Proposition de renouvellement de la subrogation pour les agents contractuels**

En cas de maladie, le fonctionnaire est payé directement par son employeur ; ce qui n'est pas le cas pour le contractuel, sauf en cas de subrogation. Il est donc demandé d'autoriser cette subrogation aux agents contractuels de collectivité pour que leur salaire leur soit versé directement par la commune en cas de maladie, comme les fonctionnaires.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

Vos Questions :

- **Questions posées par M. LOOTEN : pas de question**

- **Questions posées par Mme DELORY :**

- **Les chiffres du recensement :** Les documents ont été remis autour du 15 février ; il n'y a pas encore de retour officiel. Ce que l'on peut avancer c'est qu'on a beaucoup de maisons vacantes (57) et 11 logements secondaires et on aura une population aux alentours de 1850. Population très vieillissante. Il y a à peine 300 jeunes en dessous de 18 ans. Dès réception des résultats définitifs (septembre/octobre), ceux-ci seront communiqués.
- **Les plantations de haies :** Les plantations ont été faites il y a 1 an ; à Carency, Souchez et Villers au bois : aucune plantation. Les ressources GEMAPI servent aux communes aux alentours. Il y a eu aussi l'aménagement du chemin à cailloux. Un travail de fond a été fait avec les techniciens de la CALL, sans faire d'emprise.
- **Point précis sur les effectifs du personnel :**
 - Au niveau des services techniques : un responsable a été recruté sur le grade d'agent de maîtrise
 - Au niveau des services administratifs : 1 poste d'adjoint administratif a été publié pour couvrir les missions financières à plusieurs reprises mais les candidats ne répondent pas aux exigences du poste
 - Au total, les effectifs se chiffrent à 13 agents + 1 agent de remplacement depuis janvier en tant qu'adjoint technique contractuel.
 - Aujourd'hui sur 7 fonctionnaires, 4 sont absents sur de longues durées.
 - Mme DELORY soulève le cas d'un ancien agent de la commune qui a quitté ses fonctions pour une disponibilité pour convenances personnelles de 5 ans. Cet agent a demandé sa réintégration au 1^{er} avril prochain. Il faut qu'il attende qu'un poste se libère ou que l'on recrée un poste. Sa demande a été transférée au Centre de Gestion du Pas-de-Calais afin de bénéficier d'un accompagnement. L'agent a le grade d'adjoint technique et n'aurait pas pu postuler sur le poste de responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise. M. LOOTEN demande des explications supplémentaires quant au traitement de sa réintégration. Il est répondu le dossier sera traité avec la collaboration du Centre de Gestion auquel la commune est affiliée.
- **Point sur la réfection des trottoirs :**
 - M. HAUTREUX précise qu'en fin 2024 on avait proposé en commission de travaux n° 10 de refaire l'entrée du village, la place à Pourcheau, la raquette G. Mollet. Ces travaux devaient être financés par les amendes de police. Mais en 2025, il n'a pas été possible d'obtenir d'aide, c'est pourquoi l'intervention sur les trottoirs a été repoussée dans l'attente de trouver les aides nécessaires. Mais ce point n'est pas oublié. On est d'accord avec Mme DELORY que c'est nécessaire, car dangereux. Depuis 3 ans on prend la maximum de subventions.
- **Point sur la sécurisation de la rue Lancino :**

VP SH



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

- M. HAUTREUX précise que les travaux ont démarré pour une période d'environ 3 semaines. Il rappelle que ces travaux font suite à une réunion publique et plusieurs aller-retour avec les services départementaux, car rien ne peut être fait sans leur accord.
- 2 chicanes seront réalisées au niveau des entrées de village avec bordures scellées (pour un débord plus doux assurant une meilleure sécurité pour les vélos). Il est prévu sur le côté le passage des vélos.
- Au centre du village 2 rétrécissements sans passage pour vélo
- Marquage de passage pour piétons entre ilots + un en face de chez Mme DELORY
- Marquages « zone 30 » sur la route au niveau du centre bourg
- Passage de l'ensemble des routes en priorité à droite ; un grand panneau à l'entrée du village sera posé pour avertir les automobilistes du changement de priorité
- Rue de l'Eglise : voirie partagée avec priorité au piéton, puis au vélo et enfin la voiture
- L'ensemble des ouvrages est calibré par les services départementaux

○ **Prise de parole de Mme DELORY au sujet de son jugement :**

Mme DELORY souhaite relater les différentes étapes de son jugement :

16-12-2024 : audience mais elle n'a pas été prévenue

21-01-2025 : a su qu'elle était déboutée

02-2025 à 21-3-2025 : décision de faire appel à Douai

04-12-2025 : Audience dans laquelle Mme DELORY déplore des propos diffamatoires de la part de l'avocat de la commune.

M. le Maire indique que cette procédure remonte au mandat précédent avec M. SEVIN et il s'agit d'un conflit entre Monsieur SEVIN (Maire à l'époque) et Madame Delory. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé une résolution amiable qui n'a pas été retenue par la famille Delory ; la procédure s'est donc poursuivie et a abouti au rejet des demandes de Mme DELORY et l'obligation qui lui ait faite de payer 3 200 € à la commune. Mme DELORY précise qu'elle avait sollicité auprès de l'avocat un paiement échelonné. Mais ce n'est pas à l'avocat ni au Maire d'accorder cet échelonnement mais au responsable du service de gestion comptable de Lens dont dépend la collectivité. M. Le Maire précise également que les frais de justice ont coûté 6 000 € à la commune.

Conclusion :

M. Le Maire indique que l'on arrive à la fin de notre mandat et que ce conseil est le dernier avant les prochaines élections. Il fait part de ses remerciements sincères à l'ensemble des membres du Conseil, pour l'engagement, la disponibilité, pour le temps consacré à notre commune. Etre élu, ce n'est pas seulement voter des délibérations, c'est s'investir, expliquer, écouter, parfois décider dans des contextes complexes. Durant ces 3 années, nous avons travaillé ensemble, parfois avec des sensibilités différentes, mais toujours avec un objectif commun, l'intérêt de tous.

Ces 3 années n'ont pas été ordinaires, nous avons dû faire face à des contraintes fortes : contexte économique, hausse des coûts des énergies, inflation, exigences réglementaires accrues, les contentieux, contrôles et régularisations des années antérieures. Malgré cela, nous avons tenu le cap. Nous avons poursuivi nos projets, maintenu nos services, soutenu nos associations, accompagné nos administrés. Je retiens surtout l'esprit de responsabilité qui nous a guidé dans nos décisions. « Pour ma part, je suis fier du travail accompli par tous. Je remercie la responsable des services qui n'a jamais compté le temps passé dans nos locaux et l'ensemble des services municipaux pour le travail accompli avec professionnalisme ». Monsieur le Maire termine son intervention en remerciant à nouveau l'ensemble des membres du conseil municipal pour ces trois années de collaboration.

Un récapitulatif est distribué aux membres sur le bilan financier des 4 dernières années (ci-après) :

Une situation financière désormais très confortable :

- au niveau du fonctionnement : sans hausse des taux locaux, un meilleur niveau de recettes autres portant les recettes au-delà des 2 millions d'euros

Les dépenses nettes de personnel présentent une diminution de 725 388 € de 2022 à 2025.

- au niveau de l'investissement :

* 1 505 736 € de subventions ont été sollicitées

* 1 226 715 € ont été encaissées

I#

UP



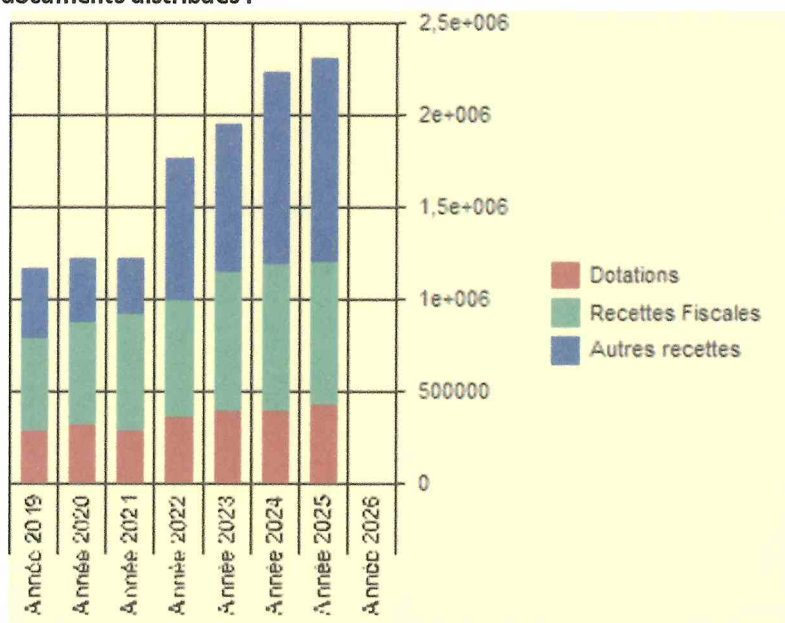
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : -

- La responsable indique avoir recherché un maximum de subvention pour l'ensemble des projets. Elle indique avoir constitué une quarantaine de dossier de 2022 à 2025.
- L'indice de pilotage s'est nettement amélioré avec 85.71 %. La responsable des services rappelle que le but visé était de 99%. Il n'a pas pu être atteint en raison de la nécessité de passer des opérations de rattrapage sur les années antérieures.
 - Le contrôle des régies a permis de mettre en évidence que les événements publics tels que le « cochon grillé » et le « voyage des aînés » n'est pas du ressort des finances de la commune mais de celles d'une ou plusieurs associations.
 - Reste à poursuivre la mise à jour de l'actif et de l'inventaire
 - Reste la régularisation du transfert de compétences vers la CALL réalisée il y a plus de 25ans, d'autres régularisations sur exercices antérieurs restent à effectuer (2018-à 2021)
 - Reste les régularisations en vue des retraites des agents
 - Contrôle URSSAF : dossier toujours en cours
 - Contrôle CRC : pas encore de rapport définitif.
 - La responsable des services remercie les membres du Conseil pour l'arbre de Noel offert aux agents communaux qui fut un moment convivial et partagé par tous
- M. Le Maire remercie encore l'ensemble des membres du Conseil et clôture ce dernier conseil.

Extrait des documents distribués :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2025

SUBVENTIONS PROJETS DE 2022 A 2025 : 1 505 736.55€

1 226 715.19€ Subventions encaissées de 2022 à 2025

279021.36€ Demandes de subventions déposées en attente de réponse

318 603.19€ Fond de compensation obtenu

EH

VP



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 25 Février 2026 à 18 h 30

- : - : - : -

Indice de pilotage en amélioration depuis 2022 : 85.71/100 en 2024.

Régularisations terminées sur les régies de 2019 à 2022.
Zéro euro de déficit sur les régies de mai 2022 à ce jour.
Mise à jour de l'actif et de l'inventaire non terminées.
Diverses régularisations restent à effectuer sur exercices antérieurs à 2022.
Régularisations sur exercices antérieurs qui permettront des ressources.
Apurements et transferts sur exercices antérieurs pratiquement finalisés.
Contrôles de 2023 à 2025 : CAF, URSSAF, PMI, SDJES et CRC.

DEPENSES PERSONNEL DE 2022 A 2025

| ANNEE | VOTE | DEPENSE | NON DEPENSE |
|--------------|----------------|----------------|---------------|
| 2025 | 669607 | 453408 | 216199 |
| 2024 | 710508 | 568748 | 141759 |
| 2023 | 660506 | 610814 | 49691 |
| 2022 | 638000 | 617060 | 20939 |
| TOTAL | 2678621 | 2250030 | 428588 |

Soit 428588€ non dépensés cumulé à 362694 € de remboursement obtenu

256736,28€ REMBOURSEMENT PERSONNEL MALADIE

105957,92€ AIDES EMPLOIS AIDES

Soit une diminution de 725388€ de dépenses nettes relatives au personnel de 2022 à 2025

Heures non remplacées de 2022 à 2025 :

Intérim effectué par la responsable des services

Missions administratives jeunesse : depuis mai 2022 à ce jour

Missions administratives urbanisme : de mai à octobre 2022 et ponctuellement

Missions administratives Responsable périscolaire et évènements : 4 mois

Missions administratives Responsable services techniques : 3 ans

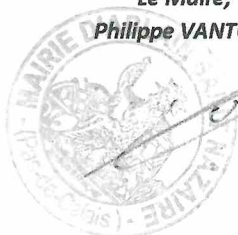
Missions administratives agent administratif à temps complet : de novembre 2022 à mai 2025.

Missions administratives gestion financière poste créé en 2025 à temps complet : depuis la création à ce jour

Le Conseil Municipal prend fin à 20h

Le Maire,

Philippe VANTORRE



Le Secrétaire de séance,

Isabelle HACCART

